

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le dix-sept septembre deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2013

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Daniel PERAY, Jean-Claude MAILLOT, André GUILLOT, Jean-François HOTELLIER, Michelle LANCHE, Claude NIQUILLE, Denis BAUDET, Claire-Lise SIMEONI, Christine COBLENCÉ

Absents (excusés) : Michelle MAYET

Mme Michelle MAYET a donné pouvoir à M. Raymond LARUE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h36.

Le PV du Conseil Municipal du 6 août 2013 est approuvé et André GUILLOT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Michelle MAYET est absente pour cause d'hospitalisation.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibération DE2013059 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES POMMERAIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet de rénovation de l'éclairage public des Pommeraies. Il rappelle le diagnostic réalisé sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune et de la demande du conseil municipal au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie en septembre 2012 d'étudier la rénovation de l'éclairage des Pommeraies. Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2013, les travaux relatifs à cette opération qui pourraient débuter en octobre 2013.

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de travaux, la commune doit d'une part approuver le plan de financement de l'opération et notamment la répartition financière proposée, et d'autre part s'engager à verser au SYANE sa participation financière.

Voici le plan de financement et sa répartition financière :

- | | |
|---|-----------|
| • D'un montant global estimé à : | 220 388 € |
| • Avec une participation financière communale s'élevant à : | 142 881 € |
| • Et des frais généraux s'élevant à : | 6 612 € |

La commune s'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 5 290,00€, sous forme de fonds propres après réception par le SYANE de la première facture de travaux. La régularisation du solde aura lieu lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Mais elle s'engage également à verser au SYANE les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux à la charge de la commune). Le versement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2014, aux conditions fixées par le SYANE après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

ADOPTE À L'UNANIMITE DES PRESENTS

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, si besoin, des demandes de subventions seront effectuées pour la construction du nouveau groupe scolaire. Celles-ci seront entre autres demandées à l'ADEME, au Conseil Général et à la Région Rhône Alpes.

ADOpte À L'UNANIMITE DES PRESENTS

Délibération DE2013061 :

CESSION FONCIERE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 1^{er} juin 2010 autorisant la vente, à la société COGEDIM, des parcelles cadastrées section AB 259 et 115, domaine privé de la commune, pour la réalisation d'un programme immobilier résidentiel, situé dans la zone 1AUv2* du Plan Local d'Urbanisme (secteur prévoyant une urbanisation uniquement au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble). Il précise que l'acte de vente prévoyait, à l'achèvement des travaux de la promotion, une rétrocession à la commune des tènements supportant la voie d'accès publique à la copropriété, le parking de stationnement à destination du public de 10 places, ainsi que le cheminement piétonnier prévu par l'emplacement réservé n°20.

Il s'agit des parcelles suivantes :

| N° de parcelle | Surface | Fonction |
|-----------------------|--------------------|-------------------------|
| AB 413 | 15 m ² | Parking et voie d'accès |
| AB 411 | 454 m ² | Parking et voie d'accès |
| AB 418 | 134 m ² | Cheminement piéton |
| AB 417p1 et Ab 418 p1 | à définir | Cheminement piéton |

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée la situation de la parcelle AB 435 issue de la division de l'opération Ar'home (création d'un ensemble immobilier de 20 logements), d'une surface de 78 m² située au niveau de l'impasse du chef-lieu. Il précise que cette parcelle n'a pas été intégrée dans le périmètre de la copropriété. La commune a sollicité sa cession afin de permettre son aménagement. Il précise que le tènement n'a pas vocation à servir de nouvelle sortie automobile pour les habitants de la résidence mais tout au plus de liaison piétonne avec la rue de la Mairie. Cette parcelle sera cédée gratuitement à la commune. Monsieur le Maire informe que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

ADOpte À L'UNANIMITE DES PRESENTS

18h49 Arrivée de Monsieur Denis BAUDET

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération autorisant l'acquisition à Madame Catherine LARUE d'un terrain situé principalement en zone U, bordant la route de Beaumont, hameau de Blécheins. Ce terrain a une superficie de 500 m² et un coût de 132 500 €. Monsieur le Maire ajoute que ce terrain aura pour but d'aménager une dizaine de places de stationnement ainsi qu'un petit espace détente pour les riverains.

Monsieur le Maire informe également que la Commune doit se prononcer sur la préemption éventuelle relative au projet de vente de la partie Uv des parcelles cadastrées section AP 337 et 338 pour une contenance 2113 m² de la propriété LEFEVRE à Blécheins. Dans le cadre du permis de construire actuellement à l'instruction, une partie de la parcelle en bord de route serait rétrocédée à la commune pour mettre en place 7 ou 8 places de stationnement le long de cette route du Pont du Chêne. L'emplacement

réservé N°17 pour la sortie serait également rétrocedé. Au vu de ces explications la commune décide de ne pas préempter pour cette vente signalée à 1 130 000 €.

Délibération DE2013060 :
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITE POUR RETARD DE PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME

En application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Le centre des finances publiques de Rumilly nous a transmis les demandes de remise gracieuse présentées par :

- Mme COTTET-DUMOULIN Christelle – PC07401609H0011
- Erwin BILLAUDEL – PC07401609H0017
- Christian WEGENER – PC07401611H0016
- Jean Manuel MEGOW – PC07401611H0052

Monsieur le Maire précise que le centre des finances a donné un avis favorable à ces demandes.

ADOpte À L'UNANIMITE DES PRESENTS

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission urbanisme

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la commission d'urbanisme du 20 août 2013 :

1°) Déclarations Préalables :

- 1- ANTONELLI Eric : Edification d'une clôture
- 2- DE FORTI Antonio : Construction d'une piscine

2°) Permis de Construire :

1. PADDEL SAS (PC/MO) : Modifications du nombre de chambres, des façades, de l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée, pour l'hôtel. Modifications des façades et aménagement intérieur, pour le restaurant. Modifications nombre de places de parking, accès et aménagement extérieur sur le plan masse.

Monsieur le Maire ajoute que le stationnement aux abords de la brasserie « b-com-brasserie » et de l'hôtel « ibis-budget » est difficile et qu'un aménagement pourra certainement être fait dans le futur en aménageant le terre-plein de la contre-allée après les travaux en cours.

2. LORENZINI Fabien (PC/MO) : Suppression du bardage au rez-de-chaussée au profit d'un enduit blanc cassé, suppression de la casquette en béton au profit d'une marquise en verre et pose de garde-corps de protection sur les fenêtres de l'étage.
3. ALPES RT (PC) : Construction de 5 villas (demande de pièces-complémentaires).
4. PFEIFLE Martin (PC/MO) : Modifications ouvertures et toiture.

Monsieur HOTELLIER informe également l'assemblée du recours gracieux déposé par l'indivision ZOLNIEROWSKI contre le permis n° PC07401612H0020 au nom de Monsieur LAVERRIERE Gérard.

Monsieur le Maire informe que le passage aux PLU intercommunaux a été voté à l'Assemblée Nationale, ce-jour. La Communauté de Communes du Genevois (CCG) aura donc la charge de réaliser ce nouveau document d'urbanisme.

Pour revenir aux changements concernant l'instruction qui auront lieu dès janvier 2014, Monsieur le Maire évoque rapidement les choix des communes pour l'instruction future. Au vu du service et des couts proposés, une dizaine de communes, dont Archamps, souhaitent faire instruire leurs dossiers par la CCG.

RENTREE SCOLAIRE 2013/2014

Monsieur le Maire et Michelle LANCHE rendent compte du déroulement de la rentrée scolaire le mardi 3 septembre 2013. Ils informent l'assemblée de la prise de poste de Madame Yannick GAL en tant que directrice. Ils ont tous les deux effectués une visite complète de l'école lundi dernier et soulèvent l'excellent déroulement de ce début d'année. Michelle LANCHE et Jean-Claude MAILLOT vont assister le 15 octobre à une réunion à la Communauté de Communes du Genevois concernant les rythmes scolaires, où les communes qui ont déjà mis en place ce processus, vont témoigner. Michelle LANCHE participera également aux autres réunions sur ce sujet.

Monsieur le Maire évoque le projet de transformer les anciennes écoles en centre associatif lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, mais également de l'embauche éventuelle d'un animateur ou d'un éducateur spécialisé pour encadrer les enfants dans leurs activités ainsi que dialoguer avec les jeunes de la commune.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Une demande de projets communaux chiffrée avait été déposée par le Conseil Général. A ce sujet, la réunion a eu lieu le 9 septembre 2013 ; il en est ressorti que le conseiller général, Antoine VIELLIARD a retenu peu de projets des communes (pour Archamps, projets non retenus sauf la mobilité avec arrêts de bus de la ligne M). Une proposition lui a été faite de donner son enveloppe à la Communautés de Communes du Genevois pour les projets intercommunaux.

TRAVAUX

Monsieur Raymond LARUE indique à l'assemblée qu'une réunion aura lieu le 18 septembre 2013 à Leuchet avec profil études pour la finalisation des travaux. Un travail propre a été effectué. Une barrière va être installée pour le ralentissement des automobilistes du fait de l'effet de rétrécissement de la chaussée.

Monsieur LARUE ajoute que la prochaine étape est le rétablissement du trottoir vers le groupe scolaire et ce jusqu'à Blécheins (trottoir continu).

Les travaux concernant l'assainissement à la Montagnère ont été votés le 16 septembre pour un montant de 58 000 €, compétence CCG.

Monsieur LARUE informe que la commune arrive au bout de tous les projets de cette année, il ajoute que les travaux du Pont de Combe suivent leurs cours et Monsieur le Maire informe avoir signé chez le notaire, cédé 2 475 m² de terrain au département ; l'acte va être prochainement signé.

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur Roger BIRRAUX, le 1^{er} septembre 2013 ; il résume le déroulement de sa vie.

La commune va commander la démolition de sa ferme, acquise par la Commune, pour rafraichir cette parcelle.

La séance est levée à 19h26.